



Communiqué de presse

Jeudi 30 janvier 2025

Première victoire d'étape contre les forages pétroliers à Nonville : le tribunal administratif suspend le projet

Le tribunal administratif de Melun a prononcé un sursis à statuer de 10 mois sur le projet de forages pétroliers de Nonville (Seine-et-Marne), en réponse au recours déposé par Eau de Paris auquel la Ville de Paris s'est associée aux côtés des communes de Seine-et-Marne concernées et d'associations de défense de l'environnement. Cette décision marque un premier succès dans la bataille juridique contre un projet qui menace directement l'alimentation en eau potable de 180 000 habitants, en Seine-et-Marne et à Paris.

Le tribunal a jugé illégale l'autorisation préfectorale et a ordonné à l'entreprise de prendre des mesures pour limiter les risques de pollution de l'eau. Il a également constaté le caractère lacunaire de l'étude d'impact sur les espèces protégées, et l'absence de garanties financières de l'entreprise pétrolière pour faire face aux éventuels incidents d'exploitation.

En janvier 2024, la Préfecture de Seine-et-Marne avait accordé à l'entreprise Bridge Energies l'autorisation de creuser deux nouveaux forages pétroliers en plein cœur d'une zone stratégique pour l'alimentation en eau potable de Paris et des territoires voisins. Pour atteindre le pétrole à 1 500 mètres de profondeur, l'entreprise devra traverser deux nappes d'eau souterraine, avec un risque élevé de contamination.

Les inspections des installations classées pour la protection de l'environnement ont mis en évidence l'absence d'imperméabilisation d'un fossé périphérique de 440 mètres de long destiné à recueillir les eaux de pluie potentiellement polluées. Le tribunal impose à Bridge Energies de procéder à l'imperméabilisation du fossé afin d'éviter les risques de pollution des nappes phréatiques.

« La décision du tribunal est une première victoire dans le combat mené par la Ville de Paris aux côtés d'Eau de Paris et de nombreuses associations qui luttent pour le climat. Le combat continue pour mettre fin à ce projet mortifère pour notre planète et dangereux pour la ressource en eau des habitants de Paris et de Seine-et-Marne », a déclaré Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Dix ans après l'Accord de Paris, alors que la France s'est engagée à réduire sa dépendance aux énergies fossiles, autoriser de nouveaux forages pétroliers est un non-sens. Face à cette menace inacceptable, la Ville de Paris réaffirme son opposition ferme et définitive à ce projet et appelle l'État à prendre ses responsabilités en mettant un terme définitif à ces forages.

Contact presse : presse@paris.fr